

# Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS.....

Nord et limitrophes.....	3 mois, 22.00;	6 mois, 40.00;	1 an, 75.00
Autres départements.....	23.00;	43.00;	80.00
Belgique.....	25.00;	48.00;	90.00
Union Postale Tarif A.....	25.00;	48.00;	90.00
Tarif B.....	30.00;	55.00;	100.00

ANNONCES.....

ROUBAIX.....	63 à 71, Grande-Rue, Tél. 24, 9.00 et 19.04, Int. 6.
TOURCOING.....	36, rue Carot, Tél. 37.
LILLE.....	3, rue Faidherbe, Tél. 57.07.
PARIS.....	13, boulevard des Italiens, Tél. Louvre 09.69.
MOUScron.....	105, rue de la Station, Tél. 5.44.

REDACTION.....

**PAS DE BLUFF !**  
**DES PRIX**  
**CAOUTCHOUCS**  
**D'HIVER**  
Qualité garantie

Enfant.....	7.50
Adulte.....	8.50
Femmes.....	10.50

**PANTOUFLÉS**  
**à 8 PYRÉNÉES**  
très chaudes, depuis..... 7.95

**CHAUSURES**  
**DOLLY**  
20, rue de Lannoy, Roubaix

ACTUELLEMENT  
REMISE 10 % sur tous  
les articles au-dessus de 10 fr

**PROFITEZ-EN**

## BILLET PARISIEN Sabotage américain

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL.)

PARIS, 23 DÉCEMBRE (Midi).  
Par les votes contre le Sénat américain ratifié le traité du président Hoover, mais pas plus que le Congrès, le Sénat ne veut entendre parler d'une annulation ou d'une réduction des dettes. Il maintient la solution des Etats-Unis de recevoir intégralement le montant de leurs avances. Les sommes dont le paiement a été ajourné porteront intérêt à 4 % et, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1932, les débiteurs de l'Amérique devront de nouveau mettre la main à la poche.

Cette intransigence dénote d'une rare incompréhension de la véritable situation de l'Europe. Il est intéressant à cet égard d'observer le mouvement de mécontentement qui se développe en Amérique à l'égard des Etats-Unis. Les Américains ont vu dans le traité Hoover un acte de trahison à l'égard des Etats-Unis, dont ils méconnaissent les susceptibilités. Ils trouvent aujourd'hui que l'Onole Sam pense les choses un peu loin. S'adressant aux journalistes, M. Arthur Duckham, président de la Fédération des Industriels Américains, qui recense dans un volume de 100 pages, leur a tenu un langage significatif.

« Les Etats-Unis ont déclaré, traversent une crise telle qu'ils n'en ont pas connue depuis cent ans. Pour la première fois de ma vie, j'ai vu des Américains faire des économies. J'ai pu constater qu'ils ignorent toujours tout de la situation européenne. Les Américains savent seulement qu'on leur doit beaucoup d'argent, et ils veulent être payés. Ils ne sont pas encore rendus compte que cela est impossible.

Ce jugement est excellent. Par ignorance, les citoyens des Etats-Unis rendent impossible un règlement satisfaisant pour tous des problèmes de dettes intergouvernementales. Ils ne comprennent pas, ils ne veulent pas comprendre. L'ambassadeur des Etats-Unis à Paris, M. G. Harbo, a été prévenu par le président Hoover, excellent homme d'Etat, de la situation de l'Europe. Il a été informé de la clause du plan Young prévoyant l'ajournement des paiements et de son caractère temporaire. Il n'a rien dit. Il n'a rien dit au Congrès. Il n'a rien dit au peuple. Il n'a rien dit à la presse. Il n'a rien dit à la Chambre. Il n'a rien dit au Sénat. Il n'a rien dit à la Commission des dettes. Il n'a rien dit à la Commission des finances. Il n'a rien dit à la Commission des affaires étrangères. Il n'a rien dit à la Commission des affaires intérieures. Il n'a rien dit à la Commission des affaires militaires. Il n'a rien dit à la Commission des affaires maritimes. Il n'a rien dit à la Commission des affaires territoriales. Il n'a rien dit à la Commission des affaires indiennes. Il n'a rien dit à la Commission des affaires indiennes.

## La question de l'entrée du pain belge en France

PARIS, 23 DÉCEMBRE. — Le Gouvernement a déposé un projet de loi réglementant les importations de pain dans les zones frontalières. Cette réglementation était rendue nécessaire, en raison de l'accroissement rapide des quantités de pain en franchise importées par les frontaliers, certains boulangers français ayant été obligés de suspendre leur fabrication, faute de clientèle, du fait que les boulangers belges fournissent du pain meilleur marché qu'eux.

Le projet prévoit, qu'à titre exceptionnel et temporaire, les quantités de pain importées seront limitées aux besoins des riverains lorsque le prix du pain, en France, sera supérieur de plus de 25 % à celui pratiqué dans les pays limitrophes.

Pratiquement des « Bons de droit » pourront être délivrés aux boulangers français, afin de compenser les différences de prix. Ces bons de droit transférables par voie d'endossement seraient donnés en paiement des droits d'entrée sur les blés et les farines par les meuniers ou les importateurs. Leur valeur et les conditions d'application de ce système de compensation seraient fixés par arrêtés des ministres de l'Agriculture et du Budget.

## La Suisse va limiter ses importations

Berne, 23 décembre. — Le Conseil national a adopté en vote final l'octroi des pleins pouvoirs au Conseil fédéral pour la limitation des importations.

## Paysage de neige et de givre



VOIR, TOUT ENMIQUILLÉS DE BLANC, DEUX JEUNES ENFANTS ADMIRANT LA NEIGE ET LE GIVRE DONT LA NATURE S'EST RECOUVERTE DANS CERTAINES RÉGIONS POUR LES FÊTES DE NOËL. (Wide World photos.)

## Le rapport des experts de Bâle sur la situation économique et financière de l'Allemagne conclut à une révision générale des dettes

Bâle, 23 décembre. — Le rapport des experts de Bâle a été signé, ce soir, par tous les experts. En voici un résumé :

Le Comité fait ressortir, tout d'abord, la gravité de la crise mondiale qui a éclaté, il y a deux ans, et qui a dégrèné l'édifice de la confiance internationale. Le 20<sup>ème</sup> milliard de francs, en 1931, et en particulier l'Allemagne, en raison du montant élevé de ses dettes extérieures privées à court terme. L'après une statistique établie par le Gouvernement allemand, le montant des engagements extérieurs du Reich, à la fin de juillet dernier, s'élevait à près de 12 milliards de reichsmarks, soit plus de 70 milliards de francs.

D'autre part, on sait que de 1925 à 1929, la balance commerciale du Reich avait été constamment déficitaire. En 1930, elle avait, pour la première fois, accusé un solde actif assez considérable : 1.000 millions de reichsmarks. En 1931, ce nouveau et important progrès ont été réalisés puisque le Comité estime que l'excédent des exportations sur les importations s'établira à 3 milliards de reichsmarks, soit à un montant de deux fois plus élevé qu'en 1930.

C'est surtout grâce à ce solde actif, particulièrement élevé, que l'Allemagne a pu faire face aux sorties de capitaux qui se sont produites pendant tout le cours de l'année 1931 et spécialement à partir de juin dernier. En outre, sous l'influence de ces divers facteurs, les recettes fiscales ont enregistré un fléchissement très marqué. Ce fléchissement a affecté d'autant l'équilibre financier de l'Allemagne qu'au cours des années 1926 à 1930 les dépenses du Reich, ainsi que les dépenses des autres collectivités publiques, avaient enregistré une progression plus rapide.

Le rapport signale toutefois que les récentes mesures d'économie prises, en Allemagne, ainsi que les dernières élévations d'impôts, permettraient, cette année, d'atteindre l'équilibre.

Le rapport note aussi que, dans les prévisions de dépenses de l'Allemagne, figure une somme considérable pour l'amortissement de la dette flottante.

Le Comité est parvenu à la conclusion que l'Allemagne était fondée, comme le plan Young lui en a donné le droit, à déclarer qu'elle ne serait pas capable de transférer, pendant l'année qui commence en juillet prochain, la part inconditionnelle des réparations.

Le Comité estime donc qu'il appartient aux gouvernements d'examiner sans délai dans le cadre des réalités économiques les problèmes posés par l'insolvabilité temporaire de l'Allemagne. Il tient néanmoins à rappeler qu'il

## Un ancien ministre anglais rend justice à la France

M. Thomas Johnston, qui fut ministre dans le premier et le deuxième cabinets travaillistes et occupait, il y a quelques mois encore, le poste de lord du Sceau privé, proteste, dans une lettre adressée au « Daily Telegraph » contre la façon dont le gouvernement français fut traité par la presse anglaise en septembre dernier quand il fut mis en discussion les conditions aux crédits accordés à la Grande-Bretagne en vue de soutenir la livre, et il demande que tous les amis de la paix s'associent à l'effort du général Spears pour déterminer en Grande-Bretagne une compréhension sympathique du point de vue français.

Abordant la question de la sécurité française, M. Johnston écrit :

« Notre pays n'a pas été envahi depuis la conquête normande, tandis que la génération française actuelle a vu deux fois les ublans aux portes de Paris. Si les Français demandent la sécurité comme une condition préalable ou accompagnant le désarmement et s'ils en sont arrivés, comme le dit le général Spears, au point de consentir à ce que toutes les nations mettent leurs avions de bombardement à la libre disposition de la Société des Nations, il y a là un fait de la plus haute importance et des plus satisfaisants pour l'humanité.

« Si M. Laval peut prendre la direction du mouvement ayant pour but de mettre les armements nationaux à la disposition d'une autorité internationale, tout citoyen sain d'esprit en Europe le désignera pour le prix Nobel de la paix ».

## Les tarifs douaniers anglais

Les statistiques douannières de Grande-Bretagne révèlent que durant les quatre jours qui se sont terminés le 21 courant, à midi, 580.790 livres d'or avaient été importées en Grande-Bretagne, dont 450.240 livres de provenance de l'Inde. Les exportations se sont élevées à 1.757.844 livres dont 1.445.352 à destination de la France.

Suivant le Daily Express, on s'attend dans certains milieux à voir la livre se déprécier encore davantage. Ces milieux effient, à l'appui de leur opinion, les efforts que fait le Gouvernement de Grande-Bretagne pour maintenir l'équilibre or. Ce journal ajoute :

« Le résultat net de l'imposition de droit de douane par la Grande-Bretagne, jusqu'à présent, a été de réduire les importations allemandes que celles des autres pays, et cela a définitivement les ressources nationales du Reich. De ce fait, la France ne recevra pas les versements qui lui sont dus au titre des réparations ».

## La question des salaires dans l'industrie textile de Roubaix-Tourcoing

Les Syndicats ouvriers du textile de la région viennent d'être avisés par le Syndicat des peigneurs de Roubaix-Tourcoing, que le 4 janvier prochain sera rendue effective une baisse de 10 % sur les salaires.

Les peigneurs de Roubaix, Tourcoing et Croix ont dû entrer en vigueur le nouveau taux représenté, en importance, environ 16 % de l'industrie textile de ces centres et leur effectif, en période normale, atteint environ 14.000 ouvriers.

Les Syndicats libres ont reçu la lettre leur annonçant la décision du Syndicat des peigneurs, alors que leurs commissions étaient en réunion.

Celles-ci en ont pris connaissance et se proposent d'examiner la situation d'une manière plus approfondie.

Le Syndicat cégétiste du textile, après réception du même envoi, présentera vraisemblablement la question lors d'une très prochaine assemblée générale, à ses adhérents qui seront convoqués à cet effet.

Les nécessités de la période actuelle, défavorable à l'industrie, sont invoquées par l'organisme patronal.

L'intention de réduire les salaires n'est pas propre au Syndicat des peigneurs.

Cette intention se manifeste d'autre part, dans le fait suivant :

On sait que le 3 juillet 1931, en pleine grève du textile, une proposition présentée par M. Laval était ratifiée par l'accord d'un groupement patronal, des indépendants, et des représentants qualifiés des Syndicats libres et cégétistes.

L'une des clauses de la proposition portait entre autres que :

« Si des faits nouveaux venaient à apparaître dans la situation économique, comportant des modifications dans les conditions générales de travail ou de salaires, l'un des deux parties pourrait demander la convocation d'une réunion afin d'examiner la situation et d'y apporter les modifications nécessaires. »

Or, le groupement des industriels indépendants, représentant cent vingt-huit maisons de la place, a invoqué officiellement, le 8 décembre, auprès du Gouvernement, les termes de cette clause.

Dès lors, la procédure spécifiée dans la même proposition Laval est en cours. Elle se poursuivra par des négociations qui ne peuvent prendre fin avant le 8 janvier et, à défaut d'accord, par un examen des points litigieux par une Commission mixte présidée soit par un tiers arbitre, soit par un représentant du ministre du Travail ou du préfet.

Dès lors, la procédure spécifiée dans la même proposition Laval est en cours. Elle se poursuivra par des négociations qui ne peuvent prendre fin avant le 8 janvier et, à défaut d'accord, par un examen des points litigieux par une Commission mixte présidée soit par un tiers arbitre, soit par un représentant du ministre du Travail ou du préfet.

Dès lors, la procédure spécifiée dans la même proposition Laval est en cours. Elle se poursuivra par des négociations qui ne peuvent prendre fin avant le 8 janvier et, à défaut d'accord, par un examen des points litigieux par une Commission mixte présidée soit par un tiers arbitre, soit par un représentant du ministre du Travail ou du préfet.

## On arrête à Lyon un escroc qui avait fait le mort et dresser son acte de décès

Lyon, 23 décembre. — La Sûreté lyonnaise a arrêté, à la suite de plâtres, en escroquerie, un individu qui est légalement mort et enterré depuis six mois et dont l'ami a touché une assurance sur la vie de 150.000 fr. Il s'agit de Louis Durand, 31 ans, et de Jeanne Gauthier.

Conduit à la Sûreté et fouillé, cet individu a été trouvé porteur d'une somme de 19.000 fr. Interrogé sur la provenance de cet argent, il a fait l'extraordinaire récit suivant :

« Ces 19.000 fr. sont le résultat d'une escroquerie à l'assurance que j'ai commise à Alger, au mois de juin, dans les circonstances suivantes :

Dans les premiers jours de juin, je me suis assuré sur la vie pour 150.000 francs. J'avais fait porter le bénéfice de cette somme sur la tête de mon amie, M<sup>lle</sup> Gauthier.

Le 27 juin, j'ai pris douze comprimés de quinine le matin et douze le soir. Vers 20 heures, mon amie est allée chercher un médecin et, dès le lendemain matin, elle en a fait venir un autre.

Je m'étais mis au lit et je faisais le mort, après m'être teint le visage avec du permanganate pour donner à ma peau une couleur verdâtre.

Mon amie est retournée chez le premier médecin qui m'avait soigné, au moment où j'avais absorbé la quinine. Le docteur n'était pas chez lui, ce fut son frère qui le reçut. Il était également médecin. Elle lui dit que je venais de mourir. Sans difficulté, le médecin délivra un permis d'inhumer. Elle lui versa 40 fr. pour la consultation.

Nantie du permis d'inhumer, mon amie fit toutes les démarches nécessaires, tant à l'état-civil qu'aux pompes funèbres.

Le 30 juin, on apporta dans la chambre que j'occupais à l'hôtel, à Alger, un cercueil.

Au moment de la mise en bière, mon amie éloigna, à l'aide d'un solide tourne-broche, les employés des pompes funèbres, en les persuadant de la laisser seule pendant quelques minutes; elle voulut, dit-elle, placer dans mon cercueil des objets que des yeux profanes ne devaient pas apercevoir.

Illico je sortis du lit où je me morfondais depuis deux jours en train de faire le mort. Mon amie disposa dans la bière un mannequin que nous avions confectionné avec une combinaison bourrée de sable — ce travail nous avait demandé plusieurs jours de préparation — puis nous avons refermé le cercueil. Je me suis alors caché dans l'armoire à glace.

Les funérailles ont eu lieu avec le cérémonial accoutumé.

Sans désespérer, je suis parti pour Constantine, où j'habitais alors tranquillement. Je suis resté là, caché, pendant trois mois.

Bref, quand, après un certain nombre de démarches, mon amie eut touché de la compagnie d'assurance un premier chèque de 80.000 francs — sur lequel nous dûmes payer à l'Etat 40.000 francs pour les droits de succession — nous sommes partis de Constantine. Après avoir fait l'emplette d'une auto, nous sommes venus habiter à Pompiers, près de Villefranche-sur-Saône.

Dans le courant du mois d'octobre, nous sommes retournés à Paris où nous avons aisément touché le reliquat de l'assurance, soit une somme de 70.000 francs.

Avec l'argent que nous avions ainsi touché, nous avons acheté une propriété à Pompiers, au nom de mon amie et nous avons exploité la petite ferme qui y était attenant.

L'enquête continue. On va faire exhumer le cercueil qui a été enterré à Alger car l'on veut être bien sûr que le mannequin qui a été déposé dans la bière n'est pas le cadavre d'un homme.

## Une convention franco-belge concernant la taxe de circulation automobile

PARIS, 23 DÉCEMBRE. — Le ministre du Budget communique la note suivante :

« Aujourd'hui, a eu lieu au ministère des Finances, la signature d'une convention additionnelle à la convention conclue le 16 mai 1931, entre la France et la Belgique, pour éviter les doubles impositions. Cette convention, analogue à celle conclue en 1930 avec l'Italie, était relative à certains impôts directs et aux valeurs mobilières.

Le nouvel accord concerne la taxe de circulation sur les automobiles. Il fixe les conditions dans lesquelles les ressortissants de l'un des deux pays pourront faire circuler dans l'autre leurs véhicules automobiles en franchise de taxe de circulation et prévoit à cet égard deux régimes distincts : l'un applicable à la zone frontalière et l'autre relatif aux véhicules de tourisme des deux nations pour l'ensemble de leurs territoires.

Nous pouvons préciser qu'en ce qui concerne le régime frontalier, pourront obtenir le permis de circulation accordant la franchise tous les habitants de la zone frontalière qui s'étend, on le sait, sur une zone de 20 kilomètres environ.

Quant aux véhicules de tourisme homologués et imposés soit en France, soit en Belgique, quelle que soit la nationalité de leurs propriétaires, ils pourront librement circuler dans l'un ou l'autre pays, pendant une période de 90 jours chaque année, sur présentation d'un carnet fiscal, période qui pourra être prise en une seule ou plusieurs fois.

## LES DEUX TIGRES DE LA PRINCESSE ASTRID



(Photo Keystone.)  
Au cours d'une visite que la princesse Astrid de Belgique a faite à un carque de Bruxelles, la direction lui a offert les deux tigres nés de l'établissement des deux tigres royaux, âgés de 14 jours. Voici la duchesse de BRABANT TENANT DANS SES BRAS LES DEUX JEUNES TIGRES

## Le "pont" de Noël et du Nouvel An

PARIS, 23 DÉCEMBRE. — Le loi prévoit que, lorsque le lendemain des fêtes légales est un samedi, aucun paiement ne peut être exigé aucun protêt ne peut être dressé ce jour-là.

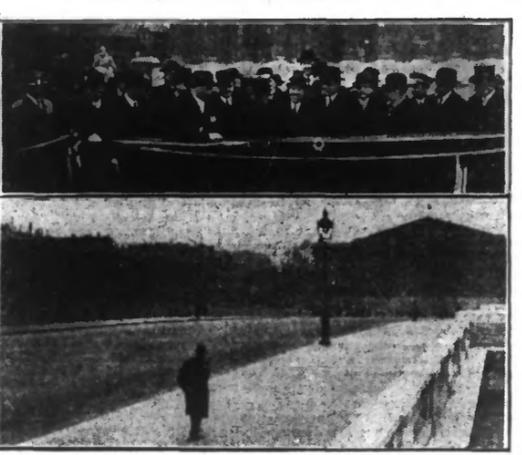
Il sera fait application de cette disposition le lendemain de la Noël et du Jour de l'An.

Les grands services publics, ainsi que la plupart des maisons de commerce seront fermés ces deux jours.

Toutefois, la poste, en raison du trafic de fin d'année, continuera d'assurer ses services.

Les opérations de douane pourront être effectuées.

## L'inauguration du nouveau pont de la Concorde A PARIS



Le nouveau pont de la Concorde a été officiellement inauguré mardi. (W.W.P.) En haut : M. DELIGNÉ, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, COUPANT LE RUBAN. En bas : LE PREMIER PIÉTON S'ENGAGE LENTEMENT SUR LE NOUVEAU TROTTOIR ÉLARGI DU PONT.

## On arrête à Lyon un escroc qui avait fait le mort et dresser son acte de décès

Lyon, 23 décembre. — La Sûreté lyonnaise a arrêté, à la suite de plâtres, en escroquerie, un individu qui est légalement mort et enterré depuis six mois et dont l'ami a touché une assurance sur la vie de 150.000 fr. Il s'agit de Louis Durand, 31 ans, et de Jeanne Gauthier.

Conduit à la Sûreté et fouillé, cet individu a été trouvé porteur d'une somme de 19.000 fr. Interrogé sur la provenance de cet argent, il a fait l'extraordinaire récit suivant :

« Ces 19.000 fr. sont le résultat d'une escroquerie à l'assurance que j'ai commise à Alger, au mois de juin, dans les circonstances suivantes :

Dans les premiers jours de juin, je me suis assuré sur la vie pour 150.000 francs. J'avais fait porter le bénéfice de cette somme sur la tête de mon amie, M<sup>lle</sup> Gauthier.

Le 27 juin, j'ai pris douze comprimés de quinine le matin et douze le soir. Vers 20 heures, mon amie est allée chercher un médecin et, dès le lendemain matin, elle en a fait venir un autre.

Je m'étais mis au lit et je faisais le mort, après m'être teint le visage avec du permanganate pour donner à ma peau une couleur verdâtre.

Mon amie est retournée chez le premier médecin qui m'avait soigné, au moment où j'avais absorbé la quinine. Le docteur n'était pas chez lui, ce fut son frère qui le reçut. Il était également médecin. Elle lui dit que je venais de mourir. Sans difficulté, le médecin délivra un permis d'inhumer. Elle lui versa 40 fr. pour la consultation.

Nantie du permis d'inhumer, mon amie fit toutes les démarches nécessaires, tant à l'état-civil qu'aux pompes funèbres.

Le 30 juin, on apporta dans la chambre que j'occupais à l'hôtel, à Alger, un cercueil.

Au moment de la mise en bière, mon amie éloigna, à l'aide d'un solide tourne-broche, les employés des pompes funèbres, en les persuadant de la laisser seule pendant quelques minutes; elle voulut, dit-elle, placer dans mon cercueil des objets que des yeux profanes ne devaient pas apercevoir.

Illico je sortis du lit où je me morfondais depuis deux jours en train de faire le mort. Mon amie disposa dans la bière un mannequin que nous avions confectionné avec une combinaison bourrée de sable — ce travail nous avait demandé plusieurs jours de préparation — puis nous avons refermé le cercueil. Je me suis alors caché dans l'armoire à glace.

Les funérailles ont eu lieu avec le cérémonial accoutumé.

Sans désespérer, je suis parti pour Constantine, où j'habitais alors tranquillement. Je suis resté là, caché, pendant trois mois.

Bref, quand, après un certain nombre de démarches, mon amie eut touché de la compagnie d'assurance un premier chèque de 80.000 francs — sur lequel nous dûmes payer à l'Etat 40.000 francs pour les droits de succession — nous sommes partis de Constantine. Après avoir fait l'emplette d'une auto, nous sommes venus habiter à Pompiers, près de Villefranche-sur-Saône.

Dans le courant du mois d'octobre, nous sommes retournés à Paris où nous avons aisément touché le reliquat de l'assurance, soit une somme de 70.000 francs.

Avec l'argent que nous avions ainsi touché, nous avons acheté une propriété à Pompiers, au nom de mon amie et nous avons exploité la petite ferme qui y était attenant.

L'enquête continue. On va faire exhumer le cercueil qui a été enterré à Alger car l'on veut être bien sûr que le mannequin qui a été déposé dans la bière n'est pas le cadavre d'un homme.

## 3.233 KILOS D'OR ARRIVENT AU BOURGET

PARIS, 23 DÉCEMBRE. — Deux avions, venant d'Amsterdam, sont arrivés hier au Bourget, apportant 3.233 kilos d'or.

## Un étrange trio de bons amis

PARIS, 23 DÉCEMBRE. — Un étrange trio de bons amis a été découvert par la police. Il s'agit de trois chiens qui se sont fait passer pour des humains. Ils ont été trouvés dans un appartement à Paris, où ils vivaient avec un homme qui les avait élevés. Les chiens étaient très intelligents et avaient appris à marcher sur leurs pattes arrière, à parler et à lire. Ils étaient très attachés à leur maître et avaient même été baptisés. Le trio était composé d'un chien de race, d'un chien de rue et d'un chien de ferme. Ils vivaient dans un appartement à Paris, où ils avaient leur propre chambre et leur propre cuisine. Ils étaient très propres et très bien élevés. Leur maître les avait élevés avec beaucoup d'amour et de patience. Ils étaient très attachés à leur maître et avaient même été baptisés. Le trio était composé d'un chien de race, d'un chien de rue et d'un chien de ferme. Ils vivaient dans un appartement à Paris, où ils avaient leur propre chambre et leur propre cuisine. Ils étaient très propres et très bien élevés. Leur maître les avait élevés avec beaucoup d'amour et de patience.

## Dans une crise de neurasthénie, une femme se fait broyer les deux jambes par un train à Templeuve

Un grave accident provoqué par la victime elle-même une femme atteinte de neurasthénie s'est produit à Templeuve (Belgique). Voici dans quelles conditions :

Plocheur au chemin de fer national, 31. Emile Vigin habite au hameau de Rumez avec sa femme et ses deux enfants âgés de 8 et 11 ans, une de ces maisonsnettes qui bordent fréquemment les lignes de chemins de fer à proximité des passages à niveau non gardés.

M<sup>lle</sup> Vigin, née Marie Verschoore, âgée de 37 ans, est malade et depuis quelque temps elle est sujette à des idées noires. La mort de son père survenue il y a une dizaine de jours lui donna un surcroît de chagrin et d'ennui.

Dans la nuit du 22 au 23, comme de coutume, elle alla se coucher sans donner aucun sujet d'inquiétude à son entourage. Son jeune fils âgé de 11 ans, elle s'était couchée à ses côtés et s'était levée plusieurs fois dans la nuit pour lui donner les soins que son état nécessitait. Vers 4 h. du matin, elle se leva encore une fois et sortit de sa chambre pour ne plus reparaitre. Son mari se leva vers 5 h., mais ne voyant pas sa femme, il se mit à sa recherche dans la maison, puis dans les environs.

Il entendit soudain une faible voix, celle de sa femme, lui dire dans une plainte :

— Viens me chercher j'ai froid.

M. Vigin s'approcha et trouva sa femme étendue entre les deux voies du chemin de fer. Elle avait les deux cuisses broyées et deux doigts de la main droite coupés.

La blessée se trouvait à une distance de 40 mètres de son habitation, et à 10 mètres du passage à niveau non gardé de Rumez. Aidé d'un voisin, M. Vigin, transporta sa femme chez lui.

Elle reçut des soins de M. le docteur Delannoy, de Templeuve, puis fut conduite en automobile à l'hôpital civil de Tournai.

Nous avons pris dans la soirée, à l'hôpital des nouvelles de la blessée. Elle est dans un état très grave mais on ne désespère pas de la sauver.

Le gendarme de Templeuve informé de l'accident s'est rendu sur les lieux et a ouvert une enquête.

On croit que M<sup>lle</sup> Vigin, dans une crise de neurasthénie, est allée s'écraser sur les rails. Elle aura été entraînée par la locomotive du train de marchandises de Mons à Tournai, et passant vers 4 h. 20 à cet endroit, projetée ensuite entre les deux voies.

## LA CHAMBRE LIQUIDE SON ORDRE DU JOUR

PARIS, 23 DÉCEMBRE. — La Chambre, après avoir adopté sans débat le projet tendant à modifier les droits de douane sur le prolamine, reprend la discussion du projet de loi sur les baux à ferme. On passe à la discussion des articles.

L'article 1<sup>er</sup> est ainsi conçu : « Tout fermier qui aura conclu, entre le 1<sup>er</sup> janvier 1924 et le 15 novembre 1931, pour une durée d'au moins six années, un bail à ferme, pourra demander la révision du prix du fermage sous la condition que l'entrée en jouissance soit antérieure au 15 novembre 1931.

M. Burtin soutient un amendement tendant à l'application de la loi aux baux de trois ans.

M. de Kérouart soutient un amendement semblable.

Le Président met aux voix les amendements accordant la révision aux baux d'une durée d'au moins trois ans.

Ces amendements sont adoptés par 400 voix contre 140.

La Commission accepte la suppression des derniers mots de l'article sous la condition que l'entrée en jouissance soit antérieure au 15 novembre 1931, demandée par M. Massé. L'art. 1<sup>er</sup> est adopté.

Le suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.

Séance levée à 11 h. 50. Séance à 15 h. L'après-midi, la séance est ouverte à 15 h. 05, sous la présidence de M. Henry Paté.

La Chambre adopte sans débat un projet de loi tendant à instituer un système

## Un incendie du château de Stuttgart

STUTTGART, 23 DÉCEMBRE. — Un incendie a éclaté au château de Stuttgart, détruisant une partie des collections. Les causes de l'incendie sont inconnues. Les secours ont été envoyés immédiatement.

## Le "pont" de Noël et du Nouvel An

PARIS, 23 DÉCEMBRE. — Le loi prévoit que, lorsque le lendemain des fêtes légales est un samedi, aucun paiement ne peut être exigé aucun protêt ne peut être dressé ce jour-là.

Il sera fait application de cette disposition le lendemain de la Noël et du Jour de l'An.

Les grands services publics, ainsi que la plupart des maisons de commerce seront fermés ces deux jours.

Toutefois, la poste, en raison du trafic de fin d'année, continuera d'assurer ses services.

Les opérations de douane pourront être effectuées.

## Un étrange trio de bons amis

PARIS, 23 DÉCEMBRE. — Un étrange trio de bons amis a été découvert par la police. Il s'agit de trois chiens qui se sont fait passer pour des humains. Ils ont été trouvés dans un appartement à Paris, où ils vivaient avec un homme qui les avait élevés. Les chiens étaient très intelligents et avaient appris à marcher sur leurs pattes arrière, à parler et à lire. Ils étaient très attachés à leur maître et avaient même été baptisés. Le trio était composé d'un chien de race, d'un chien de rue et d'un chien de ferme. Ils vivaient dans un appartement à Paris, où ils avaient leur propre chambre et leur propre cuisine. Ils étaient très propres et très bien élevés. Leur maître les avait élevés avec beaucoup d'amour et de patience.

## L'incendie du château de Stuttgart



VOICI LA PORTIE MASSÉE DEVANT LE CHATEAU DE STUTTGART EN FEU. Le château, en partie détruit, était un des plus beaux de l'Allemagne.

## Un étrange trio de bons amis

PARIS, 23 DÉCEMBRE. — Un étrange trio de bons amis a été découvert par la police. Il s'agit de trois chiens qui se sont fait passer pour des humains. Ils ont été trouvés dans un appartement à Paris, où ils vivaient avec un homme qui les avait élevés. Les chiens étaient très intelligents et avaient appris à marcher sur leurs pattes arrière, à parler et à lire. Ils étaient très attachés à leur maître et avaient même été baptisés. Le trio était composé d'un chien de race, d'un chien de rue et d'un chien de ferme. Ils vivaient dans un appartement à Paris, où ils avaient leur propre chambre et leur propre cuisine. Ils étaient très propres et très bien élevés. Leur maître les avait élevés avec beaucoup d'amour et de patience.